

Rézo Pouce, une solution en zone rurale



Les animateurs devant un maigre public.

COVOITURAGE A l'initiative de la municipalité et de la Communauté des communes, une réunion d'information sur Rézo Pouce s'est tenue le 18 avril dans la salle communale.

Bertrand Royer, sociologue mandaté par Rézo Pouce pour faire une étude d'impact a présenté quelques résultats sur l'implantation des réseaux, leur fonctionnement. Il convient d'attendre encore quelques mois avant de tirer des conclusions de cette enquête. Myriam Bourne, animatrice Rézo Pouce a fait un bref historique, rappelant que cette association avait débuté dans le Tarn-et-Garonne et qu'elle était en train de s'étendre à de nombreux départements. Son but premier est de faciliter la mobilité dans les secteurs ruraux mal desservis en sécurisant les contacts entre les participants. Une commune peut adhérer à Rézo Pouce moyennant une cotisation basée sur le nombre d'habitants, ensuite les points d'ar-

rêts sont étudiés selon des critères de sécurité.

Les participants (piétons et/ou conducteurs) doivent obligatoirement s'inscrire gratuitement sur internet ou auprès de la mairie en déclarant leur identité. Un kit de mobilité leur sera remis avec une carte d'identifiant, un macaron à apposer sur le véhicule et une fiche de destination. Pour l'instant seulement deux communes (Millau et Saint-Affrique) ont plus de 20 adhérents. Alexandre Barras s'est présenté lors de cette réunion comme animateur mobilité au PNR Grands Causses et dit se fixer comme objectif de mieux faire connaître ce système de covoiturage.

Au cours du débat qui s'est engagé lors de cette rencontre, plusieurs observations ont été faites concernant l'implantation des points d'arrêts à Millau car trop excentrés. Aller d'Aguessac à Millau paraît facile (5 points bien répartis) mais le retour s'avère plus compliqué car l'arrêt du Chayran est très éloigné du centre-ville.

Pour des informations plus complètes, on peut consulter le site : www.rezopouce.fr

PAULHE

Au Conseil municipal

Réunis le 23 avril, les élus ont adopté à l'unanimité les délibérations suivantes.

- Débat sur une nouvelle procédure d'enregistrement des meublés de tourisme mise en place sur le territoire intercommunal. Autorisation demandée à la préfète.
 - Le bail de location terminant fin 2018, les propriétaires des parcelles du verger conservatoire sont d'accord pour les vendre à la commune. Les élus autorisent le maire à faire les démarches nécessaires.
 - Dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU), le Conseil, après débat, a validé le règlement local proposé concernant la publicité intercommunale. Après étude du Parc et de diverses réunions, accord de principe pour la création d'une zone agricole protégée (ZAP) de la vallée du Tarn et des Côtes de Millau.
 - Validation de la cotisation demandée par l'ANEM prévue au budget 2018.
 - Pour la protection des données, et après renseignements pris auprès d'AGEDI, la désignation d'un délégué deviendra obligatoire dans les trois ans à venir.
 - **Questions diverses.** L'enquête publique réalisée du 3 au 17 avril, au sujet de la suppression ou de création de chemins ruraux, s'est déroulée normalement. Attente du rapport du commissaire-enquêteur pour validation du dossier.
- Ensuite la transmission des documents d'arpentage au géomètre permettra la mise à jour du cadastre, restera à réaliser les actes notariaux.
- Avis favorable sur le projet régional de santé de l'ARS, avec la mention pour le maintien d'un hôpital moderne et performant sur le Sud-Aveyron.
- Une analyse sur l'éclairage public du village de Paulhe (Pose d'ampoules LED), a été réalisée par INEO : il est envisagé d'en faire de même à Carbassas afin de prévoir pour les années à venir une programmation de travaux, dans le but d'une économie d'énergie.

Millau La lutte contre les chenilles processionnaires s'organise



■ Tous les quinze jours, un groupe d'experts se réunit pour trouver une solution à l'invasion de chenilles que subit le Sud-Aveyron. M. M.

■ MILLAU - SUD-AVEYRON P. 5

■ MILLAU - SUD-AVEYRON

midilibre.fr
mardi 29 mai 2018

5

Les chenilles à bras-le-corps

Environnement. Tous les quinze jours, autorités et spécialistes plangent sur les processionnaires pour essayer d'agir.

Les nids qui se désagrègent sont vides, mais ils sont encore pleins de poils urticants, explique Jean-Baptiste Dambrière. Et si les chenilles sont actuellement enterrées, remuer le sol contribue encore à libérer ces poisons dans l'air. Ce spécialiste, (à droite sur la photo) chef du pôle santé des forêts interrégionales Sud-Est, revient pour la deuxième fois cette année dans le Sud-Aveyron. Il assiste à la réunion qui organise désormais tous les quinze jours pour essayer d'agir sur le phénomène des chenilles processionnaires du pin, qui ravagent les arbres du Causse noir, posant un problème de santé publique mais aussi économique.

Tranquilles jusqu'à fin août
Pour cet été, les chenilles devraient rester enterrées jusqu'à fin août et les épisodes de pluie du printemps ont un peu nettoyé les poils. Il n'empêche que les larves sont toujours là et continuent de provoquer des allergies au niveau de la peau, des yeux, des bronches et du système intestinal, toujours dans l'air. Autour de lui sont regroupés des représentants du Parc régional des grands causses, de la communauté de communes de Millau-grands-causses, de la Direction des territoires, de l'Office national des forêts, de la chambre d'agriculture et des mairies de la zone. Une zone qui comprend tout le causse noir, les bords du Larzac, jusqu'à Nant.

Les pins qui ont l'air morts peuvent reprendre au cours de l'été

Les pins sylvestres, endémiques du causse, et les pins noirs, qui y sont plantés, dévorés par les chenilles, ont l'air d'être morts. « Normalement, un pin a trois ans d'aiguilles, détaille Jean-Baptiste Dambrière, chef du pôle santé des forêts du Sud-Est. Sur les arbres atteints, où les deux premières années d'aiguilles ont été mangées, quand la pousse de l'année



■ Même les cocons désertés par les chenilles sont encore très allergènes.

aura apparu dans un mois, plus personne ne pensera qu'il y a eu des chenilles. » Les arbres peuvent donc s'en sortir. Mais ceux qui sont atteints depuis trois ans peuvent aussi mourir. Surtout s'ils subissent cet été d'autres insectes parasites qui les tuent s'ils sont trop affaiblis. Les sapins, les cèdres et les douglas sont moins touchés.



■ Un arbre défolié où les aiguilles de l'année apparaissent.

ACTION

Un plan en deux temps

Patrick Bernié conçoit un plan en deux temps pour agir contre les chenilles. Dans un premier temps, une « info à grande volure ». Il y aura des panneaux sur les dangers des chenilles le long de tous les chemins forestiers. Des dépliants en anglais et en français seront distribués dans tous les hôtels, offices de tourisme, campings, restaurants, gîtes, etc. pour prévenir des méfaits des chenilles. Concernant le traitement des chenilles, « on va oublier les hélicoptères », détaille le sous-préfet, qui ne renonce pas pour autant au traitement des arbres. Mais il sera mené à terre, grâce à des turbines qui doivent projeter sur les arbres une bactérie, le bacille thurengis. Un produit homologué en agriculture biologique, mais qui ne s'attaque pas qu'aux chenilles processionnaires.

En plus des nids à mésanges et des pièges à phéromones, des interventions de coupes d'arbres, et d'échenillage (branches) à proximité des habitations sont aussi prévues.

Face à cette problématique, celle-ci doit relever deux défis, qui peuvent vite devenir contradictoires : alerter la population et endiguer le fléau, pour protéger la beauté des sites et l'activité économique. Le sous-préfet doit donc à la fois œuvrer pour alerter le plus grand nombre de personnes : notamment tous les touristes cet été. Et se débarrasser des chenilles pour que les causes, dans le futur, puissent continuer de les accueillir...

MARIE MASSENET
mmassenet@midilibre.com

Les bâtiments publics seront bientôt parés de photovoltaïque

Énergies renouvelables. La location à un opérateur a été retenue par la Ville.

Le Syndicat mixte du Parc se propose, dans le cadre du Plan climat énergie territorial, d'accompagner l'équipement en photovoltaïque des toitures des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales. Une étude de potentiel, réalisée en 2017 par la structure, à la demande de la collectivité sur l'ensemble du patrimoine communal, a révélé une série de bâtiments adaptés à ce type d'équipements. La mairie, le gymnase, les écoles, la médiathèque, la salle des fêtes en font notamment partie. « Nous avons fait un tri avec les services techniques, éliminant les toitures de moins de 50 m², celles compliquées parce que morcelées par des ouvertures ou encore celles en mauvais état », précise Alexandre Chevillon, chargé de mission énergie climat au Parc.

150 bâtiments sur 30 communes

« Le Syndicat mixte du Parc se charge de la coordination d'un marché à groupement de commandes pour toutes les communes intéressées et il y en a pas mal », explique Laurent Tabutin, directeur général des services de la commune et de la communauté de communes. « Nous avons, sur le territoire du Parc, un potentiel



■ La salle des fêtes, l'un des bâtiments communaux concernés par le photovoltaïque.

de plus de 150 bâtiments sur 30 communes. C'est assez énorme », confirme Alexandre Chevillon. Lors du conseil municipal du 26 mars dernier, il a été voté à l'unanimité la participation de la commune à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics. L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) constitue un mode de présélection des candidats qui seront invités à sou-

missionner lors de futures procédures d'appels d'offres. Cet appel n'a pas encore été lancé, le Parc attendait la délibération de toutes les communes. Deux possibilités sont proposées aux collectivités intéressées : une réalisation en régie ou en location. C'est cette dernière option que Saint-Affrique a retenue. « Sur les 30 communes répertoriées, dix ont pris l'option en régie et vingt celle de la location », indique le chargé de mis-

sion énergie climat. « La consultation sera lancée mi mai, pour une réception des offres des opérateurs en juin et une concrétisation à la rentrée, en septembre », précise Alexandre Chevillon. Il y a encore des incertitudes sur le nombre précis de toitures saint-affricaines à équiper, selon, notamment, leur capacité à supporter le poids de l'équipement. Le chiffre définitif sera précisé par le futur opérateur. **V.S.**

Paulhe Le conseil municipal valide le règlement de la publicité intercommunale

Réuni, lundi 23 avril, les élus ont adopté à l'unanimité les délibérations suivantes.

Débat sur une nouvelle procédure d'enregistrement des meublés de tourisme mise en place sur le territoire intercommunal : autorisation demandée à M^{me} la préfète.

Le bail de location terminant fin 2018, les propriétaires des parcelles du verger conservatoire sont d'accord pour les vendre à la commune : les élus ont autorisé le maire à faire les démarches nécessaires.

Dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLUi), le conseil municipal, après débat, a validé le règle-

ment local proposé concernant la publicité intercommunale. Après étude du Parc et de diverses réunions, accord de principe pour la création d'une zone agricole protégée (ZAP) de la vallée du Tarn et des Côtes de Millau.

Validation de la cotisation demandée par l'Anem prévue au budget 2018.

Pour la protection des données, et après renseignements pris auprès d'Agedi, la désignation d'un délégué deviendra obligatoire dans les trois ans à venir.

Questions diverses : l'enquête publique réalisée du mardi 3 au mardi 17 avril, au sujet de la suppression ou de création de chemins ruraux,

s'est déroulée normalement ; attente du rapport du commissaire enquêteur pour validation du dossier. Ensuite, la transmission des documents d'arpentage au géomètre permettra la mise à jour du cadastre ; restera à réaliser les actes notariaux. Avis favorable sur le projet régional de santé de l'ARS, avec la mention pour le : maintien d'un hôpital moderne et performant sur le Sud-Aveyron. Une analyse sur l'éclairage public du village de Paulhe (pose d'ampoules Led), a été réalisée par Ineo. Il est envisagé d'en faire de même à Carbasas afin de prévoir pour les années à venir une programmation de travaux, dans le but d'une économie d'énergie.

ST-JEAN-DU-BRUEL

De nouveaux panneaux pour les visites



TOURISME D'ici quelques semaines, toujours en partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses, de nouveaux panneaux d'interprétation vont remplacer et compléter les panneaux déjà installés depuis quelques années dans le centre du village. Deux circuits seront proposés.

Le premier permettra de parcourir le village et d'en mieux connaître le patrimoine historique. Pour l'occasion, il est prévu d'en doter la mairie, l'église Saint-Jean-Baptiste et la place de panneaux diorés. L'autre circuit invitera les curieux d'histoire et de technique sur les bords de la Douze à la découverte de quelques ouvrages fort anciens, moulins, chaussées et horras comme celle de La Bougrerie, sans oublier dans le centre du village les témoignages discrets : lavoirs, fontaines, puits et systèmes d'irrigation qui nous parlent d'une époque pas si lointaine où l'eau courante n'existait pas encore.

L'information de ces panneaux doit beaucoup au bulletin de généalogie de Saint-Jean-du-Bruel qui retracera longtemps la mémoire du village et de ses habitants.

Les deux circuits révèlent le souvent d'une histoire locale plus riche et précise qu'on ne pourrait le croire. Le souvenir qu'il a existé une route très fréquentée entre le moulin Bondou et le château d'Algue, que la place du manège a accueilli les premières marchés de Saint-Jean, que Le Bruel a connu trois ports, que le village a eu ses fortifications, que la cloche de l'église fut un jour brisée pour être partagée entre catholiques et protestants, que Saint-Jean-de-Broqueuil s'appela un temps La Sentinelle avant de devenir Saint-Jean-du-Bruel et que le Port-Neuf dont la construction fut ordonnée par Louis XVI en 1787 ne fut achevée qu'en 1834, 40 ans après.

ST-ROME-DE-CERNON

Au Conseil municipal

Compte-rendu de la séance du 12 avril.

Avant l'ouverture des débats, le maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le vote des 3 taxes et la dénomination d'une place.

Vote des 3 taxes. Suivant les conclusions de la commission des finances, le maire propose de porter le taux de la taxe d'habitation à 10,10 %, la taxe du foncier bâti à 16,50 % et du foncier non bâti à 82 % soit une augmentation de 2,02 % pour la TH, 2,48 % pour la TFB et 1,49 % pour la TFNB. Voté à l'unanimité.

Budgets prévisionnels de la commune, de l'eau et de l'assainissement. Le maire expose les divers besoins en fonctionnement et investissement de chacun des budgets et les moyens de les financer. Les trois budgets sont adoptés à l'unanimité.

Délibération compétence eau et assainissement. Le maire indique que les compétences eau et assainissement peuvent être transférées à la Communauté des communes à compter du 1er janvier 2020. Après discussions, le Conseil à l'unanimité décide de ne pas transférer ces compétences.

Délibération groupement de commandes photovoltaïque sur toit. Le Parc naturel des Grands Causses propose aux communes d'adhérer à un groupement de commandes pour les fournitures de photovoltaïque sur toit. Le Conseil accepte à l'unanimité cette adhésion.

Délibération SIAEP Costes-Gozon. Le maire rappelle que la commune est membre de ce syndicat qui alimente en eau potable les fermes du plateau. Le SIAEP Costes-Gozon par délibération du 16 mai 2017 a approuvé son adhésion au Syndicat mixte des eaux du Lévezou Ségala. Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion du SIAEP du plateau des Costes-Gozon au Syndicat mixte des eaux du Lévezou Ségala.

Dénomination d'une place. L'adjoint en charge du dossier indique que les actes de propriété des immeubles situés sur la dite place sont rédigés avec la mention «Place de la Croix». D'autre part, plusieurs anciens du village ont été questionnés et tous sont unanimes pour affirmer que la plaque «Place de la Croix» était bien présente avant d'être enlevée pour une raison inconnue. Il propose donc d'officialiser le nom de cette place «Place de la Croix». Voté à l'unanimité.

Questions diverses. Le maire informe le Conseil qu'une association propose d'offrir à la commune un arbre de la laïcité, plus précisément un ginkgo biloba. Le maire propose d'accepter. Le maire informe également qu'il va prendre un arrêté réglementant en zone bleue les places de stationnement du parking face à la boulangerie.

La bataille du rail se poursuit avec l'appui de la Région

POLITIQUE C'est une initiative originale que la conseillère départementale communale, Corinne Côté, avait choisie jeudi afin de maintenir son soutien à la ligne des cheminots en grève pour défendre à la fois leur statut mais également pour refuser la réforme voulue par le gouvernement.

En effet, elle a organisé dans la salle René-Briens, une réunion-débat autour de l'avenir du train dans des régions enclavées comme la nôtre. Pour cela avaient été conviés plusieurs élus du Département ainsi que Jacky Yéou, président du Comité pluraliste de défense de la ligne Béziers-Millau-Noussargues, Frédéric Laur, secrétaire CGT des cheminots ainsi qu'un représentant national du PC et lui-même cheminot. Au niveau des élus, seuls trois d'entre-eux étaient présents, Christophe Saint-Pierre, le maire de Millau, Emmanuel Guéz, vice-présidente de la Région Occitane ainsi qu'Alain Fauconnier, maire de Saint-Affrique et président du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Un rapport inadapté

Et si politiquement la partie était loin d'être rendue-tout, sur beaucoup de questions, une convergence de points de vue est apparue. Notamment sur l'adaptation du rapport Spineux au niveau de l'aménagement du territoire. Tous les intervenants ont été d'accord sur ce point. Emmanuel Guéz en profitait d'ailleurs pour rappeler l'action de la Région entreprise au niveau du rail en ayant lancé les États généraux éponymes qui ont permis de cibler plusieurs axes forts de travail qui visent à irriguer l'ensemble du territoire d'Occitanie grâce au rail.

Le Parc Naturel s'est vu confier une mission en la matière par la présidente de Région, celle de plancher sur la pièce et l'utilité des moyens de locomotion et de transports ferrés. Les résultats de cette mission devraient d'ailleurs être rendus dans les prochaines semaines comme l'a indiqué Alain Fauconnier.

Mais dès jeudi soir certaines pistes ont été évoquées par les intervenants.

Donner l'habitude aux enfants de prendre le train

Notamment celle concernant les transports des scolaires que tous ont souhaité voir revenir sur le rail pour les courtes liaisons comme cela se faisait par le passé notamment entre Saint-Rome-de-Cernon et Millau mais aussi depuis Severac. « Des scolaires dans un train, c'est aussi leur donner l'habitude de prendre ce moyen de transport. Cela participe à leur éducation » a fait remarquer Frédéric Laur.

Une analyse partagée par le maire de Millau par ailleurs premier vice-président de la Communauté de communes qui a rappelé les 5 millions d'euros investis par cette dernière pour moderniser le pôle multimodal situé à la gare de Millau. Mais le maire souhaitait aussi que « les élus soient fiers de propositions en la matière afin d'amener les décideurs nationaux à prendre en compte les besoins d'un territoire ».

Les dirigeants de la SNCF doivent écouter les usagers

Une proposition partagée par son homologue de Saint-Affrique qui n'a pas manqué de s'en prendre aux dirigeants nationaux de la SNCF qui ont tout fait pour assécher la fréquentation de la ligne en modifiant de quelques minutes les horaires. Ce qui empêchait les voyageurs de prendre des correspondances, une fois arrivés à Béziers. Le cadencement des trains, la vétusté du matériel ont été également des critiques plusieurs fois entendues pour expliquer la faible fréquentation de cette ligne.

« Ce service public doit retrouver son fondement de départ de service public et ses dirigeants doivent écouter les doléances des utilisateurs » a appelé au passage, Alain Fauconnier en souhaitant que « l'offre du rail soit restructurée au niveau de la Région afin de redonner en-



Une cinquantaine de personnes a participé à cette réunion pour laquelle l'assistance n'est pas intervenue dans le débat contrairement à ce qui avait été annoncé.

vis aux gens de prendre le train parce qu'il avait vraiment adapté à leurs besoins ». Un souhait partagé par la majorité des intervenants et de l'assistance, même si cette dernière n'a pas eu l'occasion d'intervenir dans ce débat comme il était prévu au départ.



À l'exception de l'ouverture à la concurrence, l'assistance a été en grande partie présente entre tous les intervenants pour les questions locales.

J.B.

L'accessibilité de l'Aveyron reste à améliorer par la route et le rail

TRANSPORTS S'il est beaucoup question d'attractivité dans les interventions de nos politiques ces derniers temps, celle-ci est aussi tributaire de l'accessibilité de notre département que ce soit en matière routière ou ferroviaire.

Un sujet qui a toujours intéressé Guy Combret. L'occasion de faire un rapide retour en arrière en regardant que - durant la décennie des années 90, l'Aveyron avait un président du Conseil régional (Marc Coma) et deux Ministres (Jean Pouch et Jacques Godefrin) n'ont pas eu fidèles les énergies pour débattre les dossiers - notamment celui de la mise à deux fois deux voies de la RN 88.

La RN 88, c'est l'Ardéennaise

Un dossier qui est pour lui comme pour beaucoup d'aveyronnais celui de l'Ardéennaise. Pour autant l'ancien directeur de la C.C.L. aveyronnaise met en avant la récente rencontre qui a eu lieu entre les 5 parlementaires aveyronnais, la représentante de la Région et le président du Département. Une synergies qui devrait permettre de faire avancer un chantier - sur lequel on a perdu du temps par le manque d'action concertée. Nous le prenons aujourd'hui en pleine page alors qu'il y a moins d'un an - fait-il remarquer. Cette mine à deux fois deux voies qui traîne en longueur, est d'ailleurs le chaînon manquant qui décloisonnerait définitivement l'Aveyron puisque cette liaison permettrait de relier Toulouse à Clermont-Ferrand et Lyon grâce à l'A75 à partir de Séverac.

Et c'est bien entendu la mise à deux fois deux voies du tronçon Rodez-Séverac qui accélère ce développement puisqu'en 2020 la RN 88 devrait être enfin dans sa configuration infrastructurelle entre Albi et Rodez. L'occasion pour Guy Combret de souligner les changements d'habitudes qu'entraîne déjà cette amélioration de la liaison entre les deux chefs-lieu du Tarn et de l'Aveyron. « De plus en plus de Millénois passent par La Prunelle pour aller à Albi ou Toulouse » fait-il remarquer en soulignant la nécessité pour les deux villes du Sud-Aveyron de collaborer pour devenir un vrai pôle urbain.

Les gens veulent des autoroutes pour rouler

Pour autant, l'ancien directeur de la CCL sud-aveyronnaise n'en oublie pas l'autre axe autoroutier qui traverse l'Aveyron de Campagnac à La Courroisade. Une autoroute A75 qui s'est faite au départ - contre la construction puisque la direction des routes n'y croquait pas - se souvient Guy Combret. La fermeture de l'autoroute de la vallée du Rhône à deux reprises, a démontré rapidement la solution de repli que représen-



L'accessibilité de l'Aveyron aussi par la route que par le rail doit être améliorée.

ter l'A75. Un axe autoroutier dont le trafic est constante augmentation, a totalement transformé l'accessibilité de l'Aveyron notamment sur l'axe nord-sud. En attendant la fin de l'aménagement de la RN88, restant le département encore plus attractif en la matière. « Les gens ont perdu l'habitude de rouler sur des routes nationales ou départementales pour des longs trajets » souligne-t-il.

Béciers-Neussargues : une ligne atypique

Si notre département a amélioré son réseau autoroutier au fil des ans, parallèlement un autre réseau n'a pas connu d'embellie celui de la SNCF notamment sur la ligne Béciers-Millau-Neussargues dont l'existence est remise en question régulièrement. Reconnaissons que la mise en route de l'A75 n'a pas arrangé les choses. Guy Combret rappelle aussi l'histoire de cette ligne et ses particularités. Celle notamment « d'avoir des pentes qui en font une des plus dures de France » mais aussi celle qui dessert la partie la moins peuplée de l'Aveyron et traverse la Lozère et le Cantal qui ne sont pas les départements les plus peuplés de France.

A contrario, la durée de cette ligne fait qu'y sont implantés tout le long des ouvrages d'art exceptionnels à l'image du viaduc de Gersât. « La région Occitane a peut-

être la chance d'avoir le plus bel ensemble ferroviaire de tourisme avec la ligne des Cévennes (Le Cévenol), la ligne des Causses (L'Audoubert) et le train Jaune. Il y a là un vrai potentiel et un atout » souligne Guy Combret avant de revenir sur la liaison Rodez-Millau-Béciers.

Des ruptures nécessaires

Et d'inviter les acteurs de terrain à revenir sur fondamentaux en ayant une vraie réflexion sur cet axe ferroviaire. « Dans le débat national engagé sur l'avenir de la SNCF, quelles seront la rentabilité et la capacité du Conseil régional, autorités organisatrices par rapport à cette ligne ? » s'interroge Guy Combret. La réponse devrait normalement être positive pour son avenir si on s'en réfère à la mission de réflexion confiée par la Région au Parc Naturel Régional des Grands Causses sur ce sujet.

Et notre interlocuteur qui suit de près ce sujet estime que « cette ligne peut avoir de la pertinence, mais il faut qu'il y ait ou moins deux ruptures ». La première doit être technique : « On ne peut pas imaginer quelque chose sans moderniser cette voie. Or le plan 2018 conduit par l'ancien président de Région Martin Malvy bien qu'important n'a pu être évité compte la partie Rodez-Séverac-Millau parce qu'elle se situait à la frange de deux ré-

gions. Le Languedoc n'aurait pu en la même dynamique ». Et de s'interroger « Vis-t-on rouler sur une ligne avec des ralentissements, à petite vitesse avec de l'insécurité compte tenu du matériel ? ». Toujours au même sujet, le passionné qu'il est fait remarquer : « La ligne Rodez-Millau présente une singularité à savoir que sur les 75 km de trajet, il n'y a pas un seul point de croisement ». Autrement dit il ne peut pas y avoir sur cette ligne deux trains en sens contraire en même temps. « Il faut rouler à Séverac, un point de croisement pour donner une forme dynamique ». La deuxième rupture doit être commerciale en se servant de cette ligne pour la mobilité de quotidien notamment au niveau des scolaires mais pas seulement. Pour cela, il faudra selon Guy Combret envisager de créer ou remettre en place des arrêts. Pour autant cet axe ferroviaire peut être aussi complémentaire de celui du TGV. Avec l'ouverture prochaine de la gare de la Maglie au sud de Montpellier. « Sur une voie existante, on peut proposer des liaisons directes entre Millau et Béciers avec seulement deux arrêts, Séverac et Béciers ». Cela permettrait d'avoir un trajet ferroviaire du centre de Millau à celui de Paris, Gare de Lyon en 3h30. Cela peut être aussi envisagé ».

Des choix stratégiques à faire par la Région

Pour autant, Guy Combret ne laisse pas à l'abandon l'axe Millau-Neussargues mais une réflexion doit être la aussi engagée compte tenu de sa complexité technique pour y donner notamment une dimension touristique. « Ce sont des choix stratégiques que la Région aura à faire dans le cadre du nouveau contrat juridico-financier qui sera la résultante de la réforme en cours. C'est ce travail de réflexion que conduit actuellement le Parc des Grands Causses » souligne-t-il.

J.B.

« Des atouts pour répondre aux attentes des touristes »

TOURISME A la question de savoir si le tourisme, avec les récents projets de développement Grands Plans Occitane (non définis précisément) peut être un secteur porteur, Guy Combret met tout de suite à l'évidence ses larges « ». « Le tourisme s'affaire à largement des limites et son cloche-pied qui peuvent faire sentir mais qui n'amènent pas grand chose. Quelqu'un qui vient sur les berges du Tarn va aussi au risque de Narbonne, à St-Guilhem-le-Désert, à Montpellier-le-Vieux. Donc, il faut être dans cette dimension là ».

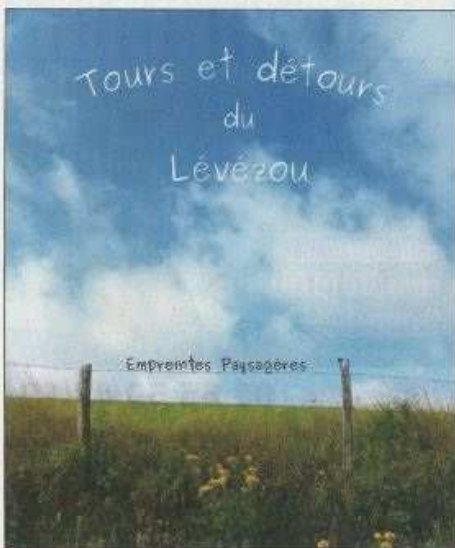
« L'Aveyron a indéniablement des atouts pour répondre aux attentes des touristes, notamment avec la diversité des paysages et le bon état du patrimoine », ajoute-t-il. « Il n'y a jamais quelque chose d'identique, aucune monotonie ».

« Si notre territoire veut transformer le tourisme en atout économique encore plus important que ce qu'il a été déjà, il faut de la structuration », poursuit-il. « Dans l'hôtellerie de plein air, elle est largement bien équipée avec de belles structures et de vrais professionnels. Le département est en vrai et bon département de découverte, de marches, donc il faut certainement continuer à travailler dans ce sens. Après, il ne faut pas regarder l'Aveyron comme Argès (sans entendre comme du tourisme de masse, n'importe) ».

Et de regretter qu'un centre d'interprétation des centres militaires et religieux n'ait pas vu le jour. Ce qui aurait eu des liens avec la présence des sites templiers et hospitaliers.

S.G.

Matière(s) à créer sur le Lézézou



EXPOSITION Après le carnet de voyage sur le Larzac, le CD des « Voix du Rougier » et le kamishibai du Causse Noir, voici l'exposition « Tours et détours en Lézézou », quatrième passerelle paysage-culture tissée par le Parc des grands Causses.

C'est à Solène Junique, plasticienne de la compagnie Quart de Tour basée à Sévérac d'Aveyron, que le Parc naturel régional a confié la création de cette exposition, dont le vernissage s'est tenu samedi dernier à Arvieu.

Après être allée à la rencontre des sites et de la population du Lézézou, l'artiste a identifié trois sous-entités paysagères : vallée du Viaur, affluents et versants ; cœur du Lézézou autour du lac de Parceloup ; plateaux intermédiaires bocagers du sud-ouest. Au cours de ses pérégrinations, elle a collecté des matériaux de toutes sortes (minéraux, végétaux, objets...) qu'elle a utilisés pour créer des totems. Trois personnages aux motifs et à la conception pleins d'originalité, étonnants ambassadeurs des paysages du Lézézou.

L'exposition conjugue ces totems avec de très belles photos et un recueil de paroles, le tout intégré dans une installation en forme de paravent ; « souvenir », explique l'artiste, « des nombreuses haies rencontrées ».

Visible à Arvieu (Médiathèque) depuis le 28 avril, l'exposition se déplacera à Villefranche-de-Panat (Espace Panatois) en juin, Saint-Léons (Bureau d'information touristique) en juillet et Pont-de-Salars (Office de tourisme) en août. À ne pas manquer !

LE CHIFFRE

6



Comme le taux d'autonomie énergétique, en pourcents, de la commune de Millau. Comme expliqué dans l'article ci-contre, le Parc des Grands Causses veut produire autant d'énergie qu'il en consomme d'ici à 2030. En 2018, le Parc a fait 58% du chemin, notamment en développant les énergies renouvelables sur son territoire. A l'échelle des communes, les déclinaisons de ce chiffre sont très disparates. Le territoire de la ville de Millau permet à la commune de couvrir seulement 6% de sa consommation d'énergie. Pour Castelnau-Pégayrols, qui compte treize éoliennes sur son territoire pour 300 habitants, le taux d'autonomie énergétique atteint déjà les 100%. L'explication est simple. Les ressources sont à la campagne, la consommation est en ville.

Des cartes à jouer pour la politique

ÉCOLOGIE C'est une méthode pour le moins originale qu'a choisie le Parc naturel régional des Grands Causses, lundi 14 mai dans la chapelle du Créa, pour la première des cinq réunions publiques prévues sur le territoire sud-aveyronnais. Cette consultation citoyenne rentre dans le cadre du PCAET (Plan climat air énergie territorial), lancé au mois de mars à Millau en présence de Yann Artus-Bertrand. Pour rappel, l'élaboration de ce document est imposé par la loi à la Communauté de communes Millau Grands Causses, qui a choisi d'en confier la gestion au Parc. Dès lors, le territoire concerné n'est plus celui de la Comcom, mais celui du Scot (Schéma de cohérence territoriale), qui comprend tout le Sud-Aveyron, à l'exception du Lézou. Une fois cette ambiguïté éclairée, encore faut-il se rappeler que le PNR des Grands Causses avait déjà lancé un plan climat de son propre chef il y a près de dix ans, en 2009, avec comme objectif d'atteindre l'autonomie énergétique sur ce territoire à l'horizon 2030.



Une trentaine de personnes ont participé à l'exercice.

Le projet avance bien, puisqu'en 2018, 58% de la zone seraient autonomes en énergie. Ce nouveau PCAET est l'occasion pour le Parc de remettre les choses à plat, et d'établir si oui ou non, l'ob-

jectif fixé il y a dix ans est toujours d'actualité. Vaste question sur laquelle la population est invitée à se prononcer. Tellement vaste qu'à peine une trentaine de personnes sont venues assister

à la première réunion publique, lundi soir. Elles ne sont pas restées assises bien longtemps. Après une introduction d'une dizaine de minutes, les organisateurs ont invité le public à monter sur

énergétique de demain

la scène. Deux tables y avaient été installées, avec, dessus, des tas de cartes et un damier. « Comme personne n'y comprend rien aux giga watt/heure, on les a remplacés par des cartes », explique Alexandre Chevillon, chargé du volet énergétique au Parc des Grands Causses. Une carte équivalait alors à 20 GW/h. Plus les participants en posent sur le plateau, plus la consommation du territoire baissera. Mais gare aux excès d'optimisme. « Il faut se demander : qu'est-ce qui est raisonnable et réellement faisable ? C'est la difficulté de l'exercice », souligne Alexandre Chevillon, qui a répété la même mise en scène avec les élus de Millau Grands Causses, quelques heures auparavant.

Montrer sa volonté politique

Cette fois, c'est au tour du citoyen lambda de se plier au jeu, et de se mettre dans la peau des politiques. Après quelques minutes d'explications, l'interaction entre les participants se met vite en place lorsque Michel, venu de Castelnau-Pégayrol, propose de poser sept



Une action figure sur chaque carte. Les participants choisissent de la dupliquer ou non.

cartes sur la partie « résidentiel », synonyme de 35% des logements rénovés d'ici à 2030. « Sept, c'est peut-être beaucoup, même si on estime qu'il y aura une prise de conscience dans les douze prochaines années », fait remarquer un autre homme. Après concertation, le groupe choisira de laisser six cartes sur le plateau. Si l'exercice apparaît vite ludique et didactique, sur scène, chaque geste cache de réels enjeux. Les membres du Parc des Grands Causses noteront à l'issue du jeu le nombre de cartes posées sur le plateau, reflets des choix en matière de

politique énergétique qui ont été faits par les participants. « Nous ferons la synthèse des choix des habitants et des élus après les cinq réunions. Cela va axer les actions du PCAET, permettre d'en élargir certaines ou au contraire, d'en conditionner d'autres », affirme M. Chevillon. La prochaine réunion publique aura lieu ce jeudi 17 mai, 20h30, dans la salle des fêtes de Saint-Rome-de-Cernon. Puis ce sera le tour de Saint-Affrique le 24 mai, de La Cavalerie le 28 et de Belmont-sur-Rance le 30.

T.D.